

L'An deux mille vingt-trois, le trente du mois de novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle La Ficelle de GODERVILLE sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le vendredi 24 novembre 2023.

Etaiet présents : LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEVESQUE Jérôme, Conseiller Titulaire, d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREAUTE, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUTE, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kevin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE, PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MALO Régis, Conseiller Suppléant de GONFREVILLE-CAILLOT, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOUQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE.

Pouvoirs de :

- Mme MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT à M. LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT,
- Mme AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE à M. MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,
- M. VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREAUTE à M. GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE,
- M. GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE à M. MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme LAVILLE-REVEY Géraldine, Conseillère Titulaire de Goderville à M. CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE,
- M. REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE à M. DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE,
- M. BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE à Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE,

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme GODEFROY Adeline, Administration Générale, Mme GADONNA Angélique, Administration Générale.

Secrétaire de Séance : Mme COZIC Bernadette

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	35
Quorum	22
Nombre de votants	42

Délibération n° 126/2023

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS NON COMPLET (17,50/35EME) POUR LE POSTE DE CHARGE DE COOPERATION ENFANCE JEUNESSE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS NON COMPLET (17,50/35EME) POUR LE POSTE DE CHARGE DE COOPERATION ENFANCE JEUNESSE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique

Vu les articles L.332-24, L. 332-25 et L. 332-26 du code général de la fonction publique autorisant le recrutement d'agent contractuel pour un contrat à durée déterminée afin de mener à bien un projet ou une opération identifiée.

Considérant que dans le cadre de la CTG qui va être signée avec la CAF pour la période 2023-2027, il est nécessaire de créer un poste de chargé de coopération pour la partie enfance jeunesse, sur la base d'un 0.50 ETP.

Ce poste de chargé de coopération peut être financé par la CAF à hauteur de 12 000 € par an pour un 0.50 ETP.

Il est proposé de créer, à compter du 01/01/2024, pour une durée de 4 ans, un emploi non permanent sur le grade d'animateur territorial et/ou d'adjoint d'animation, dont la durée hebdomadaire de service sera de 17.5/35ème et d'autoriser le recrutement un agent contractuel pour une durée de 2 ans, renouvelable une fois pour deux ans, par décision expresse.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide :

Par 37 voix pour, 1 voix contre de Monsieur NIEPCERON Hervé et 4 abstentions de Madame GUERULT Claire et Messieurs BLONDEL André-Pierre, DROGUET Jean-Pierre et PAUMELLE René

- **D'AUTORISER** la création d'un poste non permanent d'animateur territorial et/ou d'adjoint administratif, à temps non complet à raison de 17.50/35^{ème} et de modifier le tableau des effectifs en ce sens ;

- **D'AUTORISER** le Président à recruter un agent contractuel dans le cadre d'un contrat de projet pour effectuer les missions de chargé de coopération, à temps non complet, à raison de 17.5/35^{ème}, à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 2 ans, renouvelable une fois pour 2 ans.

- **D'INSCRIRE** la dépense correspondante au chapitre 012 du budget primitif 2024.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux

Communauté de Communes
Campagne de Caux ()
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE